

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/415/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu la nécessité de sécuriser le pied d'immeuble Place Guillaume le Conquérant à Eu, dont la CCI LITTORAL HAUTS DE FRANCE domiciliée à Calais – 24 boulevard des alliés- occupe, afin d'éviter tous risques d'accident par la chute de matériaux
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux.

ARRETE

- Article 1^{er} :** Le stationnement sera interdit au pied de l'immeuble sur deux places Place Guillaume le Conquérant, en raison de désordres apparus en façade, **du Vendredi 18 juillet 2025 8h00 au Mardi 30 septembre 2025 - 17h00**. Cet espace sera matérialisé par des barrières.
- Article 2 :** Cette prescription sera portée à la connaissance des usagers par la pose d'une signalisation réglementaire.
- Article 3 :** Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le dix-huit juillet deux mil vingt-cinq.

M. Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'Eu

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

